

Clôture du congrès de l'UNPT – 10 février 2015

Intervention au nom du ministre

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'accueillir ici, à Saint Quentin, pour venir clôturer ce 12^{ème} Congrès de l'Union nationale des producteurs de pommes de terre. Je souhaite tout d'abord excuser Stéphane Le Foll, le ministre de l'agriculture, que vous avez invité mais qui n'a pas pu se joindre à vos travaux, et qui m'a chargé de le représenter aujourd'hui et de vous transmettre ses messages.

En tant que conseiller chargé des filières végétales et des biocarburants, c'est pour moi un plaisir d'avoir cette occasion d'échanger avec vous sur cette filière d'excellence qu'est celle de la pomme de terre.

Car comme vous venez de le souligner, Monsieur le Président, la filière « pomme de terre » présente de nombreux atouts, y compris dans cette période très difficile pour de nombreux producteurs. Ces atouts, vous l'avez dit, il importe de les

consolider afin de préparer l'avenir. Et j'ai bien noté que cet avenir, votre avenir, s'inscrivait pleinement dans le projet agro-écologique pour la France, puisque vous avez cité la performance économique et environnementale de vos exploitations. Monsieur le ministre aurait apprécié, et je ne manquerai pas de le lui dire !

Je connais l'importance de la pomme de terre, non seulement dans l'alimentation de nos compatriotes, mais également dans la « ferme France ». La pomme de terre, c'est plus de 20 000 exploitations productrices, pour une surface d'un peu moins de 160 000 hectares, une production de plus de 6 millions de tonnes, dont près de la moitié est exportée, et un chiffre d'affaires de 1,7 milliards d'euros. Ce sont également des outils de transformation, pour le marché alimentaire (frites, chips...), ou celui des usages non alimentaires, à base de féculé de pomme de terre. C'est donc une ressource clé pour notre pays.

Je souhaite tout d'abord revenir sur la campagne 2014/2015, qui a commencé dans un contexte de prix très bas, en particulier sur le marché du frais, prix qui ont des conséquences sévères pour la trésorerie de nombreuses exploitations ou entreprises de la filière.

Cette baisse spectaculaire des prix par rapport au début de la campagne précédente résulte de nombreux facteurs ainsi que le Président Delacour l'a parfaitement décrit. La **promotion de crise** mise en place par le CNIPT à l'automne était une action de court terme nécessaire pour soutenir la demande. Le ministère de l'agriculture l'a d'ailleurs soutenue en la co-finançant à travers FranceAgriMer.

Mais il est clair que la **surproduction**, en Europe et en France, par rapport aux capacités de consommation et de commercialisation, a eu un impact prépondérant. Et si les rendements ont été particulièrement élevés cette année, cette surproduction est également à mettre sur le compte d'une augmentation des surfaces emblavées, après plusieurs bonnes années.

Je tiens donc à saluer et à m'associer au message de responsabilité et d'alerte que vous a lancé le Président Delacour. En effet, un retour à des prix rémunérateurs ne pourra se faire sans une adaptation des surfaces en cohérence avec la demande prévisionnelle.

Cette campagne 2014/2015, même si elle s'est avérée catastrophique, notamment sur le marché du frais, ne doit pas faire oublier que vos réflexions s'ancrent dans une stratégie plus globale. Les quatre chantiers que vous avez décrits, Monsieur le Président, ainsi que l'optimisme dont vous avez fait preuve, témoignent de la volonté de votre filière de se tourner vers l'avenir.

Votre Union regroupe tous les producteurs de pommes de terre, que ce soit à destination du frais, du transformé aux fins alimentaires, ou de la féculé. Cette richesse doit vous permettre de bénéficier des enseignements et des réussites de chaque secteur, même si tout n'est pas transposable.

Le plan stratégique pour la filière pomme de terre, qui a été élaboré au sein de FranceAgriMer, avec la contribution de l'UNPT, reprend les principaux enjeux auxquels votre filière fait face, et que le Président Delacour a mis en évidence dans son discours.

Je souhaite ainsi revenir sur trois grands sujets évoqués dans votre discours, Monsieur le Président.

Premier sujet, l'organisation de votre filière :

Les **interprofessions**, en ce qui vous concerne, ont en effet été confortées, depuis plus d'un an, par le résultat de la négociation du règlement portant organisation commune des marchés des produits agricoles (l'OCM unique), qui clarifie leur rôle et le cadre de l'extension de leurs règles. Les conditions dans lesquelles leur représentativité est examinée ont également été précisées par la loi d'avenir pour l'agriculture adoptée cet automne.

Vous disposez donc désormais d'outils vous permettant d'explorer ou de consolider des problématiques comme la **contractualisation**, largement répandue dans certaines filières comme la féculé. La contractualisation est une réponse aux enjeux structurels auxquels la filière est particulièrement confrontée dans une année comme celle que l'on connaît. Une réflexion mériterait donc d'être menée pour porter la contractualisation au-delà de la première mise en marché, afin, je le souhaite, de sécuriser davantage les contrats.

Comme vous l'avez souligné, cette contractualisation s'inscrit dans une logique de **gestion des risques**, au même titre que le « contrat-socle », que vous avez également cité et qui constitue une priorité du ministre pour 2015, ou que le FMSE.

Face aux aléas climatiques, sanitaires, économiques, il est indispensable de disposer d'outils permettant aux producteurs de passer les caps difficiles. Je profite ainsi de cette occasion pour saluer votre initiative de créer une section « pomme de terre » au sein du fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale.

Enfin, je salue également **l'accord sur les plants de ferme**, qui a pu être trouvé grâce à l'implication de tous les acteurs et à la médiation de Thierry Berlizot, et je formule le vœu comme vous que celui-ci puisse à présent être respecté et mis en œuvre.

Deuxième sujet, la compétitivité de votre filière :

Cette thématique recouvre à la fois les coûts de production, mais aussi les conditions de production.

S'agissant des coûts, je reviens en préambule sur **l'aide couplée à la production de pomme de terre de fécule**, dont je me félicite qu'elle ait pu être mise en place dans le cadre de la réforme de la PAC. Il s'agit là d'un effort du gouvernement en faveur de cette filière et la vocation de cette aide est clairement de permettre une stabilisation des surfaces, voire, à terme, une augmentation de ces surfaces.

Au-delà de cette aide, certes limitée mais dont vous avez souligné l'importance, vous avez insisté sur les coûts liés à la **main d'œuvre**. Sur ce point, le Gouvernement a fait des efforts significatifs à travers le pacte de responsabilité et de solidarité et le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), qui montent en puissance jusqu'en 2017. Un chiffre, pour mesurer l'ampleur de ces mesures : le secteur agricole et agroalimentaire dans son ensemble bénéficiera à ce titre de 729 M€ d'allègement supplémentaire de charges en 2015 par rapport à 2014. Et d'ici 2017, l'allègement des charges sociales et fiscales de ces entreprises atteindra près d'1,1 milliard d'euros supplémentaires, pour un montant total d'allègement de 3,6 milliards d'euros.

Ce choix du gouvernement en faveur des entreprises a bien entendu eu un coût qu'il a fallu financer. Un effort conséquent a été demandé sur l'ensemble des budgets d'intervention des Ministères, y compris celui de l'agriculture.

Dans ce contexte budgétaire contraint, le choix a été fait de ne maintenir des crédits de l'État – et donc de son opérateur FranceAgriMer – que pour des actions de **promotion de crise**. Il ne s'agit pas d'une remise en cause du bien-fondé de la

promotion : celle-ci reste un outil indispensable, qui doit s'appuyer sur l'interprofession, dont le rôle est central dans la définition des actions qui bénéficient à sa filière et qui est la plus à même d'identifier ses besoins dans ce domaine, ainsi que sur les possibilités de financements européens à la promotion.

S'agissant ensuite des conditions de production, vous avez exprimé des craintes sur la mise en place du **compte personnel de prévention de la pénibilité**. Ce dispositif constitue une avancée sociale qui n'est pas remise en question, mais il est clair que sa mise en œuvre doit pouvoir répondre aux spécificités du secteur agricole. Ainsi, outre la mission confiée à Michel de Virville, qui vise à décliner opérationnellement le compte de prévention de pénibilité, notamment en agriculture, le Premier ministre a annoncé une mise en œuvre progressive du dispositif et a chargé un député et un chef d'entreprise de proposer des simplifications du dispositif. Les conclusions de ces travaux ont vocation à être intégrées dans le dispositif dès 2016, année où le « compte pénibilité » entrera pleinement en vigueur.

Les **produits phytosanitaires** sont également au cœur des questions de conditions de production, en raison des potentielles distorsions de concurrence que leur utilisation peut engendrer avec nos voisins européens. Ainsi, je suis parfaitement

conscient des enjeux liés à la lutte contre le taupin pour votre filière. Il s'agit en effet d'un usage mal pourvu, avec une seule famille de produits, autorisée une année sur trois. Cependant, si le ministre est particulièrement attentif à ne pas prendre de décision qui conduirait à créer des impasses techniques, il considère également essentiel de veiller à la sécurité des opérateurs, que ce soit au moment du mélange ou de l'application, et à la préservation de l'environnement

Le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché pour le MOCAP a reçu en mai 2014 un avis défavorable de l'ANSES en raison d'un risque sanitaire pour les opérateurs, d'un risque de contamination des eaux souterraines et de l'impossibilité de finaliser l'évaluation des risques pour le consommateur. Aussi il n'a pas pu être autorisé.

Un autre produit, le TRIKA EXPERT, a par contre fait l'objet d'une évaluation phytosanitaire favorable, y compris pour le niveau d'efficacité, de la part de l'ANSES. L'objectif aujourd'hui est d'accorder à ce produit une autorisation de mise sur le marché pérenne pour offrir aux producteurs de la lisibilité sur sa disponibilité. Cependant, ce produit nécessite aussi une homologation comme matière fertilisante, qui n'avait pas été sollicitée dans le dossier initial, et qui empêche sa

mise sur le marché dès cette année. Toutefois, preuve du pragmatisme que vous souhaitez, la DGAL a été alertée sur ce dossier et étudie dès à présent la possibilité de mettre en place une dérogation 120 jours pour cette campagne, afin que vous puissiez disposer d'une solution dans l'attente de l'AMM pérenne.

Enfin, je tiens à réaffirmer ici tout l'engagement de l'administration pour valider des protocoles de **décontamination** pour les parasites tels que les nématodes, que ce soit à l'exploitation ou dans les entreprises de transformation. Cette validation doit cependant, vous vous en doutez, pouvoir s'appuyer sur des preuves solides. Je comprends qu'aujourd'hui elles existent et c'est pourquoi il est important qu'elles puissent être transmises au plus vite à la DGAL pour que celle-ci organise une réunion de finalisation du protocole.

Troisième sujet enfin, la recherche et les investissements :

Vous avez souligné l'importance des travaux d'Arvalis et vous avez raison. Les **instituts techniques** ont un rôle crucial à jouer, et c'est pourquoi, malgré des recettes en baisse, leurs dotations sur le CAS DAR ont été maintenues en 2015. Mais cela ne doit pas empêcher une plus grande transversalité entre instituts, ni remettre en cause les appels à projets.

Pour ce qui est du **soutien aux investissements**, j'ai bien noté votre attachement aux subventions aux bâtiments de stockage. Dans ce domaine, le contexte budgétaire évolue puisque les Régions sont devenues autorités de gestion du FEADER. Elles deviennent des partenaires à part entière de vos filières pour le financement de vos projets, notamment dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE). Dans le même temps le budget de FranceAgriMer connaît une évolution notable, qui le conduit à centrer ses soutiens sur des investissements innovants au service de la compétitivité des entreprises et des filières, à travers les programmes agricoles et agroalimentaires d'avenir. C'est donc dans ce cadre qu'il nous faudra réfléchir à l'accompagnement de vos projets.

Cependant, au-delà des questions de financement, et en cohérence avec le constat fait sur la dernière campagne, il me semble clair que la question des capacités de **stockage** doit être réfléchie en lien avec les objectifs de production, au regard des débouchés envisagés, et avec la place que vous souhaitez donner à la pomme de terre primeur dans la campagne de commercialisation des pommes de terre.

En conclusion, je souhaite redire que votre filière, ou plutôt vos filières, puisqu'il y a une diversité de destinations (frais, transformé, fécule) et d'usages, sont un atout majeur de notre agriculture.

Elles sont synonymes d'innovation, de prise en compte d'enjeux environnementaux, et de rayonnement à travers le monde, car le marché de la pomme de terre, notamment transformée, s'élargit.

Ces filières doivent répondre à de nombreux défis, comme la plupart des filières agricoles aujourd'hui, à travers la recherche d'une meilleure rentabilité, la protection des cultures, les relations commerciales entre acteurs, le lien avec le consommateur, ou encore la (re)localisation d'outils industriels en France, mais elles sont bien placées pour les relever.

Ces défis figurent dans la stratégie de la filière, et dans le plan d'actions qu'elle a proposé dans le cadre du Conseil spécialisé de FranceAgriMer. Je souhaite comme vous Monsieur le Président que ces travaux deviennent l'outil de pilotage partagé entre la filière et les pouvoirs publics.

Et dans ces travaux, soyez convaincus de la présence du Ministre de l'agriculture et de ses services à vos côtés pour vous y aider. Je ne manquerai d'ailleurs pas de lui faire part de nos échanges de ce jour et du climat constructif dans lequel ils se sont déroulés.

Je vous remercie pour votre attention.